ID: 064-200067262-20210615-210615_22_FIN-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 8 juin 2021, Secrétaire de séance : Françoise ASSAD

Etaient présents 52 titulaires, 2 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents:

Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants :

Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE, Marie-Hélène CASSOU suppléante de

Claude LACOUR

Pouvoirs:

Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIPE à Marie-Lyse BISTUÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents:

Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Stéphane LARTIGUE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Bruno **JUNGALAS**

RAPPORT N°210615-22-FIN-

BUDGET GÉNÉRAL: DÉCISION MODIFICATIVE N° 1



M. ESTOURNES expose:

Cette décision modificative comprend :

- des écritures de régularisations anciennes des comptes de la Communauté de Commune de la Vallée de Barétous ainsi que des dépenses de Temps d'Activité Périscolaire d'Aramits pour 2015, 2016 et 2017 : 7 961.76 €,
- Un reversement d'une subvention de la Région, perçue par la CCHB, auprès de l'Etablissement Public Administratif Jéliotte.
- Une réaffectation de crédits pour affiner la gestion de l'opération 188 (Extension du réseau médiathèque) vers le service du patrimoine pour l'acquisition de fonds ancien.

Investissement

<u>Dépenses</u> 238/01 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	37 091.92 € 26 854.76 € -7 013.00 € 7 013.00 €
Recettes 1068/01 Excédents de fonctionnement capitalisés Fonctionnement	63 946.68 €
<u>Dépenses</u> 022 Dépense imprévues	- 7 961.16 € 7 961.16 € 21 000.00 €
Recettes 7472/302 Subvention-Région	21 000.00€

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 1 correspondante,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2021 Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY